

2. Projet ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires)

Ce projet a vraiment une place importante dans l'activité de la CAMIEG. Cette année de mise en place suscite encore beaucoup d'échanges entre les différents partenaires.

Pour l'heure, la CAMIEG nous informe qu'il a été décidé que le fichier maître sera celui de la caisse, garantissant ainsi la qualité des informations transmises à Almerys et aux différents Organismes Complémentaires d'Assurances Maladies (OCAM).

La généralisation du système ROC débutera le 1^{er} janvier 2025, sans expérimentation préalable, mais avec une période d'observation de trois mois.

Il est noté aussi que deux cartes de Tiers Payant (TP) seront éditées, l'une pour la médecine dite de ville, émise par les OCAM, et une pour l'hospitalisation, gérée par la CAMIEG.

Almerys interviendra uniquement en cas de réclamations financières entre assurés et professionnels de santé. Donc toute la partie « administrative », réédition de carte pour perte, ou modification d'assuré sera à la charge de la CAMIEG.

Par ailleurs, Almerys semble respecter le cahier des charges financier prévu pour la mise en place du projet ROC.

3. Bilan 2023 de la CRA (information)

La Commission de Recours Amiable (CRA) permet aux assurés et aux professionnels de santé de contester les décisions prises par l'organisme. En 2023, la CRA s'est réunie six fois et a examiné 295 dossiers. Les principaux sujets traités ont été l'affiliation des ayants droit au régime complémentaire sous conditions de ressources (182 dossiers), les frais de transport (50 dossiers) et l'affiliation dans des situations particulières ou pour les enfants majeurs (48 dossiers).

Nous vous rappelons que depuis décembre 2023, les affiliés au régime complémentaire seul peuvent contester les refus directement via Mon Espace Complémentaire Camieg (MECC).

4. Présentation du nouveau téléservice affiliation (information)



Ce téléservice bénéficiera dans un premier temps aux futurs agents statutaires ne bénéficiant pas encore de la CAMIEG.

Il sera accessible sur la page d'accueil camieg.fr, en cliquant sur le nouvel onglet « Je m'affilie ». La mise en production de ce service interviendra le 26 juin 2024.

Ce service répond à différentes demandes. Notamment en matière de dématérialisation des pièces justificatives et des échanges entre assurés et CAMIEG, mais aussi en réduisant le délai d'affiliation.

Il y a une attente forte de la CAMIEG pour que les entreprises de la branche fassent la promotion de ce service à destination de leurs nouveaux embauchés.

D'autres modernisations doivent voir le jour, notamment celle permettant aux affiliés de réaliser leurs demandes d'affiliation pour leurs ayants droit.

FO Énergie, sensible à toutes évolutions en matière de Santé Connectée, accompagne la CAMIEG dans cette nouvelle ère du numérique.

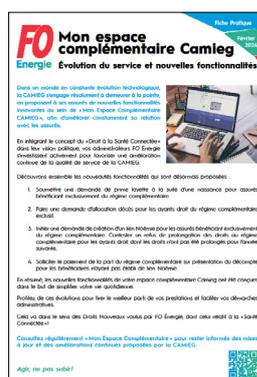
5. Présentation des nouvelles fonctionnalités du téléservice Mon espace complémentaire CAMIEG

Mon Espace Complémentaire CAMIEG (MECC) s'inscrit dans la santé connectée, mais aussi dans un parcours attentionné concernant la population régime complémentaire (RC) seul, environ 75 000 bénéficiaires.

Outre les services déjà existants, il permet la création du lien Noemie¹, palliant ainsi les dysfonctionnements constatés par de nombreux bénéficiaires, notamment les affiliés de la MSA ou de MGEN.

On constate que les assurés en RC seul se sont bien emparés de ce service puisque les demandes de remboursement de la part complémentaire seule sans lien Noémie enregistrent une hausse de près de 40 %.

Retrouvez notre communication sur ce sujet :



¹ Le lien NOEMIE est un lien informatique entre les différentes caisses de santé et/ou complémentaires. Il permet le remboursement automatisé des soins par les différents intervenants.

Prochain CA

Le 8 octobre 2024